

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **5 octobre 2009 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Nicole CARLE,	conseillère;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Christian DROUIN,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère.

Est absent :

Christian TISLUCK,	conseiller.
--------------------	-------------

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

09.241 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

09.242 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

09.243 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout des points suivants aux affaires nouvelles :

- 17.1 COMITÉ DU PLAN DES MESURES D'URGENCE
- 17.2 HÉBERGEMENT DES DONNÉES INFORMATIQUES –
Modification du coût
- 17.3 LOGICIEL DE LA GESTION DOCUMENTAIRE – Achat

09-205 RÉSOLUTION NO 09-205 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

09,244 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

09,244.1 SESSION ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2009

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2009.

09-206 RÉSOLUTION NO 09-206 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2009

Sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2009 tel que présenté.

09,244.2 SESSION SPÉCIALE DU 28 SEPTEMBRE 2009

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session spéciale du 28 septembre 2009.

09-207 RÉSOLUTION NO 09-207 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 28 septembre 2009 tel que présenté.

09,245 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'étant présente dans la salle, aucune question n'est posée.

09,246 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

La conseillère Nicole Carle informe les membres du conseil qu'elle a participé à une réunion du conseil d'administration du parc Marie-Victorin.

09,247 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport de l'administration et du service d'infrastructures ont été expédiés avec l'avis de convocation de la présente réunion. Aucune question n'est posée.

09,248 COMPTES DU MOIS

Les comptes du mois ont été vus en comité plénier. Aucune question n'est posée.

**09-208 RÉSOLUTION NO 09-208
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT TROIS DOLLARS ET QUATRE CENTS (345 703,04 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

09,249 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

09,250 RESSOURCES HUMAINES

09,250.1 JACQUES BEAUDOIN – Modification de statut d'employé

**09-209 RÉSOLUTION NO 09-209
MODIFICATION DE STATUT D'EMPLOYÉ
JACQUES BEAUDOIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 M. Jacques Beaudoin a préalablement été embauché à titre d'employé temporaire;
- 2 Le statut d'employé temporaire n'existe pas dans le document qui régit les conditions de travail des employés municipaux;
- 3 Le statut d'employé temporaire prive M. Beaudoin des avantages que lui confère le document des conditions de travail;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- CHANGEMENT DE STATUT D'EMPLOI.** Le conseil municipal modifie le statut d'emploi de M. Jacques Beaudoin pour celui d'employé saisonnier au service d'infrastructures.
- 2- CONDITIONS.** M. Beaudoin sera soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 09-65. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Son salaire horaire est celui spécifié au dossier no 03-0001.
- 3- COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à monsieur Jacques Beaudoin et à la trésorière.

**09,250.2 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES –
Nomination d'officiers**

**09-210 RÉSOLUTION NO 09-210
SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES
NOMINATION D'OFFICIERS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 De nouveaux officiers ont été choisis au sein du service de prévention des incendies de la municipalité pour remplacer MM. Stéphan Jodoin et Yves Larochelle à titre de lieutenant;
- 2 Il y a lieu de procéder aux nominations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION DES OFFICIERS.** La Ville de Kingsey Falls nomme les personnes suivantes officiers du service de prévention des incendies :

Lieutenant : Laurent Boucher;
Lieutenant : Steve Gagné.

Ces nominations sont rétroactives au 15 août 2009.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Stéphan Jodoin, directeur du service de prévention des incendies, et à la trésorière.

**09,250.3 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES –
Abonnement au CascaGym pour 2006 et 2007**

Les membres du conseil décident de respecter l'entente conclue entre les parties et de ne pas payer les montants supplémentaires réclamés pour les années 2006 et 2007.

09,251 RÉPARATION DE FISSURES

**09-211 RÉSOLUTION NO 09-211
SCELLEMENT DE FISSURES DU PAVAGE
PAVAGE ENDUITS SM INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le scellement de fissures du pavage;
- 2 La firme Pavage Enduits SM inc. a présenté la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la firme Pavage Enduits SM inc., de St-Fabien-de-Panet, le mandat de procéder au scellement des fissures du pavage.
- 2- **DÉPENSE.** La municipalité est autorisée à dépenser la somme de **DIX-HUIT MILLE CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-HUIT CENTS (18 059,88 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,252 DEMANDE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2009

**09-212 RÉSOLUTION NO 09-212
DEMANDE DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS
PAR LE MTQ POUR LES TRAVAUX DE
RECHARGEMENT DE LA ROUTE GOUDREAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La municipalité a complété les travaux de rechargement de la route Goudreau sur une distance de un kilomètre
- 2 La municipalité avait demandé une aide financière au député de Richmond dans le cadre du programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier;
- 3 Le ministre des Transports a consenti une aide de 15 000 \$ dont le versement est prévu à la fin des travaux;
- 4 La municipalité a complété les travaux pour une somme totalisant 32 880,10 \$ tel qu'il appert des informations portées au formulaire prescrit;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE DE VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls demande au ministre des Transports du Québec de lui verser la somme de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)** accordée pour l'année 2009, no de dossier 00014555-1 – 39097 (17) 2009-06-03-30, à titre de subvention eu égard à des travaux totalisant **TRENTE-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGTS DOLLARS ET DIX CENTS (32 880,10 \$)** pour les travaux de rechargement de la route Goudreau sur une distance de un kilomètre.
- 2- **REMERCIEMENTS.** Le conseil municipal remercie le député de Richmond de sa collaboration dans ce dossier.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au ministre des Transports du Québec et au député de Richmond.

09,253 ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT À MARC ET JEAN NOLETTE – Annulation de la résolution o 09-191

09-213 RÉSOLUTION NO 09-213
Annule ACQUISITION D'UN TERRAIN
R 09-191 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NO 09-191

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. peut acquérir le terrain de messieurs Marc et Jean Nolette sans affecter le périmètre comptable de la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ANNULATION.** Le conseil municipal annule la résolution no 09-191.

09,254 GALART – Demande de participation financière

Les membres du conseil déclinent la proposition du Conseil de Développement Culturel du Centre-du-Québec de participer financièrement au GalArt pour des raisons budgétaires.

Le conseiller Christian Drouin propose d'instaurer au budget un montant dédié aux événements promotionnels.

09,255 FONDATION HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA – Contribution financière

09-214 RÉSOLUTION NO 09-214
DON À LA FONDATION HÔTEL-DIEU
D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska vise à doter l'hôpital de divers équipements dont il a besoin pour améliorer le service à la population;
- 2 La population de Kingsey Falls bénéficie directement de la qualité des équipements et des soins prodigués dans cet établissement;
- 3 Il y a lieu d'encourager cette organisation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian DROUIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DON.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un don de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00 \$)** à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,256 COMITÉ DE PROMOTION DE KINGSEY FALLS – Fête de Noël des enfants – Demande de contribution financière

**09-215 RÉSOLUTION NO 09-215
PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA FÊTE
DE NOËL DES ENFANTS ORGANISÉE PAR
LE COMITÉ DE PROMOTION DE KINGSEY FALLS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le taux de participation à la fête de Noël dépasse toute attente;
- 2 Plusieurs parents souhaitent le retour de l'événement pour 2009;
- 3 Le Comité de promotion se dit disposé à organiser cette fête;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian DROUIN**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Comité de promotion de Kingsey Falls une contribution financière de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000,00 \$)** pour la fête de Noël des enfants qui aura lieu le 20 décembre 2009.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Me Joanne Fournier du Comité de promotion de Kingsey Falls.

09,257 SOUPER DES FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

**09-216 RÉSOLUTION 09-216
CONTRIBUTION AU SOUPER DES
FÊTES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Sur proposition de **Nicole CARLE**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SOUPER DE NOËL DES EMPLOYÉS.** La municipalité accorde un montant de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** plus les taxes pour le souper des Fêtes des employés municipaux.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

09,258 AFFAIRES NOUVELLES

09,258.1 COMITÉ DU PLAN DES MESURES D'URGENCE

09-217 RÉSOLUTION NO 09-217 COMITÉ DU PLAN DES MESURES D'URGENCE REPRÉSENTANTS DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le plan des mesures d'urgence de la Ville de Kingsey Falls doit être réévalué;
- 2 Un comité doit être formé pour travailler sur ce plan;
- 3 Il y a lieu de nommer deux représentants du conseil municipal pour siéger à ce comité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Micheline PINARD-LAMPRON**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REPRÉSENTANTS.** Le conseil municipal nomme les conseillers Christian Côté et Christian Drouin à titre de représentants de la ville au Comité du plan des mesures d'urgence de la Ville de Kingsey Falls. La mairesse est nommée d'office à ce comité.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à messieurs Christian Côté et Christian Drouin et à monsieur Stéphan Jodoin, directeur du service de prévention des incendies.

09,258.2 HÉBERGEMENT DES DONNÉES INFORMATIQUES – Modification du coût

09-218 RÉSOLUTION NO 09-218 Remplace ADMINISTRATION R-09-186 HÉBERGEMENT DES DONNÉES INFORMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit conserver ses données informatiques afin d'assurer la pérennité de ses opérations;
- 2 La technologie dont elle dispose ne permet pas d'en assurer la conservation de façon adéquate;
- 3 Le risque auquel elle s'expose peut entraîner des déboursés importants pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no -9-186.

- 2- **LOCATION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à louer un espace de 10 Giga octets pour l'hébergement de ses données informatiques auprès de la firme RHESUS inc.
- 3- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **VINGT-QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (24,95 \$)** par mois plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 4- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme RHESUS inc.

09,258.3 LOGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE – Achat

RÉSOLUTION NO 09-219 ADMINISTRATION ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DOCUMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède à la gestion de ses documents et de ses archives;
- 2 Le logiciel actuel est désuet et qu'on ne peut plus obtenir de services du fournisseur;
- 3 La firme PG Govern a présenté une proposition intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christiane LAMPRON**, appuyée par **Nicole CARLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit;

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de la firme PG Govern le logiciel de gestion documentaire SIGED, le tout tel que prévu à l'offre de service no 1MKIN50-071109-M1 du 22 septembre 2009.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **HUIT MILLE CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE-TROIS CENTS (8 164,63 \$)** taxes incluses pour l'achat du logiciel incluant le transfert des données du présent logiciel à celui de PG Govern. De plus, la ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS ET TREIZE CENTS (1 091,13 \$)** taxes incluses pour le contrat d'entretien et soutien annuel.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme PG Govern.

09,259 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 26.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier